



Número de Révision: 006.1

Date de sortie: 04/09/2025

## 1. IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE PC 9660 TEMPORARY COATING known as Maxi-Coat Heavy Duty Rustproof</b>	<b>Numéro IDH:</b>	209752
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Revêtement	<b>numéro d'item</b>	51213
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	<b>Votre contact:</b>	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

<b>DANGER:</b>	H226 - LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES. H304 - PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.
----------------	---

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	3
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
DANGER PAR ASPIRATION	1

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

**Prévention:** P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes.

Numéro IDH: 209752

Nom du produit: LOCTITE PC 9660 TEMPORARY COATING known as Maxi-Coat Heavy Duty Rustproof

	Interdiction de fumer.
	P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
	P241 - Utiliser une installation anti-déflagrante.
	P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
	P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
	P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
	P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
<b>Intervention:</b>	P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
	P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
	P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P331 - NE PAS faire vomir.
	P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
	P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
	P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.
<b>Stockage:</b>	P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
	P405 - Garder sous clef.
<b>Élimination:</b>	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

**Autres dangers** Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	60 - 80
acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium	68608-26-4	5 - 10
2-Butoxyethanol	111-76-2	5 - 10

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Numéro IDH: 209752

Nom du produit: LOCTITE PC 9660 TEMPORARY COATING known as Maxi-Coat Heavy Duty Rustproof

<b>Ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):</b>	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:</b>	Non disponible

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	Non disponible
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement complet de protection, comme par exemple, une tenue d'intervention. Les appareils de protection respiratoire à cartouches ne fournissent pas une protection adéquate contre l'incendie ou le dégagement de chaleur.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée. L'eau ou la mousse peuvent causer un moussage. Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Aldéhydes. Hydrocarbures. Des fumées toxiques. Vapeurs irritantes.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Enlever toute source d'ignition. Evacuer et aérer la zone d'écoulement du produit; endiguer l'écoulement afin d'éviter toute pénétration des canalisations d'eau; porter des équipements complets de protection pour le nettoyage. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un récipient fermé jusqu'au moment de son élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation:</b>	Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Garder le récipient fermé. Ne pas réutiliser le récipient. Un minéral peut accumuler des charges statiques qui peuvent provoquer une étincelle électrique.
<b>Stockage:</b>	Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	100 ppm TWA	500 ppm (2,900 mg/m3) PEL	Rien	Rien
2-Butoxyethanol	20 ppm TWA	50 ppm (240 mg/m3) PEL (PEAU)	Rien	Rien

<b>Remarques sur la conception des installations techniques:</b>	Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permmissibles.
<b>Protection respiratoire:</b>	Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition établies.
<b>Protection des yeux:</b>	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.
<b>Protection de la peau:</b>	Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Ambré
<b>Odeur:</b>	de hydrocarbures
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur:</b>	> 2 mm/hg
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	Non disponible
<b>Point/domaine de fusion:</b>	-17.8 °C (0°F)
<b>Densité/Densité relative::</b>	0.87 - 0.91
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Hlus lourd que l'air.
<b>Point d'éclair:</b>	49 °C (120.2 °F) Vase clos Cleveland
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	0.7 %
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	5 %
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	< 1
<b>Solubilité:</b>	Insoluble Eau
<b>Coefficient de partage (value logarithmique)::</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	40 %; 349 g/l
<b>Viscosité dynamique:</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non disponible
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Non disponible
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Aldéhydes. Hydrocarbures. Des fumées toxiques. Vapeurs irritantes.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des oxydants forts.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

**Inhalation:** L'inhalation des vapeurs ou des buées de ce produit peut irriter le système respiratoire.  
**Contact avec la peau:** Entraîne une irritation de la peau.  
**Contact avec les yeux:** Provoque une sévère irritation des yeux.  
**Ingestion:** Peut être nocif, voire même mortel, si avalé. Peut présenter un risque d'aspiration si avalé.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,630 mg/m <sup>3</sup> CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,610 mg/m <sup>3</sup>
acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 1.9 mg/l
2-Butoxyethanol	Oral LD50 (Rat) = 560 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 1.2 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 0.32 g/kg Oral LD50 (Rat) = 1.48 g/kg Oral LD50 (Souris) = 1,519 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 400 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 523 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 545 ppm

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritant		Poumon
acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium			
2-Butoxyethanol	Irritant		Sang Système nerveux central Reins Foie

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium	Non	Non	Non
2-Butoxyethanol	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Information écologique:** Non disponible

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

**Méthode de rejet recommandée:** Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

#### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

**Nom d'embarquement correct:** PEINTURES  
**Division:** 3  
**Numéro d'identification:** UN 1263  
**Groupe d'emballage:** III

#### Transport aérien (ICAO/IATA)

**Nom d'embarquement correct:** Paint  
**Division:** 3  
**Numéro d'identification:** UN 1263  
**Groupe d'emballage:** III

#### Transport maritime (IMO/IMDG)

**Nom d'embarquement correct:** PAINT (Stoddard Solvent)  
**Division:** 3  
**Numéro d'identification:** UN 1263  
**Groupe d'emballage:** III  
**Polluant marin:** Stoddard Solvent

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

#### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

### 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:** 8,9,11

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 04/09/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.